

Assemblée publique annuelle 2024 de la SADC

La protection des déposants à l'ère des nouvelles règles

Le 12 Le 6 novembre 2024, de 14 h à 15 h (HE)

Panélistes :

Angela Roberge, animatrice

Bob Sanderson, président du conseil d'administration

Leah Anderson, présidente et première dirigeante

Gina Byrne, VP, Risque et Règlement – Institutions membres

Nadine Saryeddine, responsable, Risque d'entreprise et Résilience

LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Introduction - Angela Roberge

Bonjour. Bienvenue à l'assemblée publique annuelle de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Je m'appelle Angela Roberge. Je suis vice-présidente des Affaires générales de la SADC, et j'animerai la discussion d'aujourd'hui.

Tout d'abord, permettez-moi de reconnaître que le siège social de la SADC se trouve sur le territoire non cédé du peuple algonquin Anishinabe. Peu importe où vous vous trouvez aujourd'hui, je vous invite à penser aux peuples autochtones qui occupent ces terres depuis des temps immémoriaux.

Cette année, l'assemblée a pour thème « Protéger les déposants, notre raison d'être ». C'est l'occasion pour nous de dresser le bilan de l'année écoulée et de vous dire ce que fait la SADC pour protéger vos dépôts et favoriser la stabilité du système financier, dans un environnement dynamique et complexe.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, voici quelques détails pratiques. En cas de problème technique pendant l'assemblée, cliquez sur le lien pour le soutien technique, en haut à droite. Pour écouter les panélistes, sans interprétation, cliquez sur le bouton « Audio de la salle » dans le coin inférieur gauche.

Le service d'interprétation simultanée est offert en anglais et en français. Pour l'interprétation en langue des signes, cliquez sur le bouton ASL ou LSQ.

Je remercie toutes les personnes qui nous ont fait parvenir leurs questions à l'avance. Mais il n'est pas trop tard pour le faire. Il suffit de les taper dans la case « Poser une question », à droite.

Nous répondrons à quelques-unes de vos questions aujourd'hui, parmi celles qui pourraient intéresser le plus de gens. Le reste des questions et des réponses, ainsi que l'enregistrement de l'assemblée et les notes d'allocation, seront publiés sur notre site Web dans les jours à venir, dans les deux langues officielles.

Voici donc notre ordre du jour. Nous entendrons d'abord le mot de bienvenue des personnes suivantes :

- Bob Sanderson, président du conseil d'administration
- Leah Anderson, présidente et première dirigeante
- Gina Byrne, vice-présidente, Risque et Règlement – Institutions membres
- Nadine Saryeddine, responsable, Risque d'entreprise et Résilience

Nous vous montrerons quelques vidéos au cours de l'assemblée pour illustrer le travail de la SADC. Enfin, nous répondrons à vos questions.

Avant de poursuivre, je tiens à souligner que notre assemblée publique a lieu pendant le Mois de la littératie financière. Comme d'habitude, la SADC a aligné ses activités sur celles de la campagne de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, intitulée cette année « L'argent en tête. Parlons-en! ».

Attendez-vous à des publications intéressantes sur les comptes de médias sociaux de la SADC, de l'ACFC et d'autres organismes sur des sujets, outils et ressources liés aux finances tout au long du mois de novembre.

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter Bob Sanderson.

Avant de présider le CA de la SADC, ce qu'il fait depuis maintenant huit ans, il a fait carrière pendant quatre décennies, principalement dans les domaines de l'insolvabilité et de la restructuration. Bob est membre des instituts des comptables agréés de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, ainsi que de l'Institut d'insolvabilité du Canada. Il a en outre brillamment contribué au travail du Comité consultatif des règlements de faillite de la SADC.

Bob, la parole est à vous.

Bob Sanderson

Merci, Angela.

Bonjour à toutes et à tous. Au nom du conseil d'administration de la SADC, je vous remercie d'être parmi nous aujourd'hui.

Comme l'a mentionné Angela, j'ai le privilège de présider le conseil de la SADC depuis maintenant huit ans. Mon mandat va bientôt prendre fin et la recherche de mon remplaçant ou de ma remplaçante va bon train. Je me réjouis de tout ce que nous avons accompli à ce jour, mais je sais qu'il reste du pain sur la planche.

Il y a toujours beaucoup à faire et nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. La conjoncture évolue constamment et il nous faut nous adopter et continuer de nous améliorer.

En toute humilité, je suis fier d'avoir eu l'occasion de contribuer à la progression du filet de sécurité financier du Canada. Et j'affirme fièrement que la SADC est à la fois plus solide et plus résiliente qu'à mon arrivée en 2016.

Les années de mon mandat se sont suivies sans jamais se ressembler. Et je suis convaincu que l'avenir sera tout aussi plein de surprises.

L'économie demeure incertaine. La population canadienne continue de faire face à de nombreux défis comme la hausse du coût de la vie et du logement. Le secteur financier continue de se transformer. De nouveaux risques de nature non financière nous forcent à revoir constamment nos stratégies de règlement. Il faut dorénavant composer avec des risques élevés et changeants.

Malgré cela, la SADC demeure en mesure de faire face à tout type de crise pour protéger les déposants, que ce soit demain, dans une semaine ou dans un an. Dans un monde incertain et changeant, une telle fiabilité prend tout son sens et c'est ce qui m'a interpellé dès le début.

Voici une [vidéo](#) qui montre comment la SADC demeure fin prête à intervenir.

La qualité de la gouvernance est primordiale pour une organisation comme la SADC. Le conseil d'administration a un double mandat de leadership et d'intendance.

Nous approuvons l'orientation stratégique et les résultats de la SADC chaque année. Nous veillons à ce que la première dirigeante respecte cette orientation et permette à la SADC de remplir son mandat, tout en faisant une utilisation prudente de ses ressources. Et nous veillons à ce que la SADC demeure au fait des risques et des occasions qui émergent.

Le travail du conseil est multiple. En voici deux exemples.

Tout d'abord, nous supervisons le cadre de gestion des risques de la SADC, qui permet de cerner les risques liés à la capacité de règlement, les risques stratégiques, les risques opérationnels et les risques organisationnels. Ce cadre contribue aussi à maintenir une solide culture de gestion du risque.

À l'appui de notre capacité décisionnelle en situation de crise, le conseil participe régulièrement à des simulations organisées par notre Centre d'excellence en matière de simulations. Nadine nous en reparlera tout à l'heure.

Par ailleurs, il est essentiel que le CA réunisse des points de vue et des compétences variés. Et qu'il compte des représentants des secteurs privé et public.

Cette année, une nouvelle administratrice du secteur privé s'est jointe au conseil : Tanya van Biesen. Tanya est présidente et chef de la direction de VersaFi. À ce titre, elle collabore avec des leaders du secteur financier afin d'accroître l'équité pour les femmes et les personnes de toute identité de genre.

Bienvenue également à Shereen Miller, nouvelle commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), qui se joindra au conseil demain.

Je suis convaincu que notre CA profitera grandement de leurs conseils et de leur expérience.

Je tiens également à remercier l'ancienne commissaire de l'ACFC, Judith Robertson, le commissaire par intérim, Werner Liedtke, et notre ancienne administratrice du secteur privé, Linda Caty, de tout ce qu'ils ont fait pour nous. Je leur souhaite beaucoup de succès dans leurs nouveaux projets.

Je vous invite à profiter de l'assemblée pour nous poser toutes vos questions sur la SADC, son conseil d'administration ou l'assurance-dépôts.

Je passe maintenant la parole à Leah Anderson, présidente et première dirigeante de la SADC. Elle reviendra sur la dernière année et nous parlera de la protection des déposants compte tenu des nouveaux risques.

Depuis 2021, Leah aide la SADC à traverser une période marquée par l'incertitude. Leah se distingue par une carrière fructueuse au ministère des Finances, où elle a occupé divers postes de cadre.

Leah, à vous la parole.

Leah Anderson

Merci, Bob. Et merci à toutes les personnes qui nous suivent en ce moment.

De nombreux dirigeants d'institutions membres et intervenants du secteur sont présents, sans oublier les membres du public. Pour commencer, j'aimerais parler de la SADC aux membres du public.

Que vous soyez en train de rembourser vos prêts d'études, d'économiser en vue de l'achat d'une maison ou à l'aube de la retraite, nous savons que la sécurité financière est indispensable à la réalisation de vos projets. Notre mission consiste à protéger vos dépôts assurés pour que vous ayez toujours accès à votre argent.

Nous y parvenons :

- En assurant les dépôts
- En réglant la faillite de nos institutions financières membres
- En favorisant la stabilité du système financier canadien

En repensant à la dernière année, je suis frappée par la complexité des risques, le rythme rapide de l'innovation et l'évolution des produits et services dans le secteur financier.

L'environnement macroéconomique influe sur les résultats financiers de nos membres, mais aussi sur les risques auxquels la SADC peut être confrontée à titre d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement de faillite.

Selon les perspectives de l'économie mondiale publiées par le Fonds monétaire international, la croissance mondiale sera stable, mais décevante. Le FMI s'inquiète de la multiplication des risques – guerres, protectionnisme, etc. – tandis que les banques centrales abaissent leurs taux directeurs.

Au pays, les taux d'intérêt ont reculé de 50 points de base en octobre. Les risques demeurent marqués sur les marchés de l'immobilier commercial et résidentiel, et l'endettement des ménages très élevé. Ces secteurs d'activité nécessitent donc de bonnes pratiques de gestion des risques et de supervision de la part de nos institutions membres et de leurs conseils d'administration. Nos membres doivent aussi composer avec toute une gamme de risques non financiers, comme ceux liés à la cybersécurité, qui peuvent se transformer en risques financiers.

Par ailleurs, le secteur des services financiers évolue rapidement, tout comme les habitudes des déposants. Les innovations technologiques, y compris les outils ayant recours à l'intelligence artificielle, y sont pour beaucoup.

Dans un tel contexte, la protection des déposants se fonde sur les risques et s'appuie sur trois grands objectifs stratégiques : entretenir la confiance des déposants, être fin prêts à effectuer un règlement et consolider nos assises.

Parlons d'abord de la confiance des déposants. La confiance est un aspect fondamental de tous les échanges, surtout lorsque des épargnes durement gagnées sont en jeu.

La SADC diffuse des annonces parce que des études ont démontré qu'un des meilleurs moyens d'empêcher des retraits massifs consiste à renseigner le public sur la protection des dépôts. Les déposants bien informés ont davantage confiance dans la stabilité du système financier.

Nos propres études montrent que les gens qui connaissent la SADC ont bien plus confiance dans le système bancaire canadien et sont davantage portés à souscrire des produits auprès de banques protégées par la SADC.

Nos campagnes de sensibilisation font appel aux médias traditionnels, aux médias numériques et aux réseaux sociaux. Nous établissons aussi des partenariats avec des influenceurs et d'autres membres du filet de sécurité financier, comme l'ACFC, dans le but d'étendre la portée de notre message.

Nous nous efforçons de maintenir le taux de sensibilisation du public dans une fourchette de 60 à 65 %. Sachez donc qu'au 30 septembre, le taux de sensibilisation de l'ensemble du public s'établissait à 66 %, soit au-dessus de notre cible. Nous avons aussi atteint un nouveau sommet parmi les femmes de moins de 50 ans (un groupe démographique important et d'ordinaire peu informé), soit 56 %.

Les modes de distribution des produits financiers ont explosé ces dernières années. Il en résulte de nouvelles occasions d'épargne, mais pour prendre des décisions éclairées les déposants doivent savoir si les produits qu'ils souscrivent sont couverts ou non par l'assurance-dépôts.

Un règlement administratif de la SADC oblige les institutions membres et leurs intermédiaires à fournir cette information au moment de vous vendre un produit.

Nos membres doivent aussi afficher le logo mauve en forme de cadenas à l'entrée de leurs succursales, sur leurs GAB et dans leurs applications mobiles. Ce logo confirme aux déposants que l'institution est bien membre de la SADC.

Pour mieux faire comprendre la nécessité d'une information juste, nous nous adressons régulièrement à nos membres et à de nouvelles parties prenantes au moyen d'événements, de webinaires et d'outils de formation.

Voici une [vidéo](#) qui démontre l'importance de sensibiliser le public et de fournir de l'information pertinente : vous y verrez des employés de la SADC lire des questions souvent posées par des déposants, et y répondre.

Comme on l'a vu dans la vidéo, la SADC s'assure d'être prête à intervenir en cas de faillite d'un de ses membres, pour protéger les dépôts et la stabilité du système financier.

Passons au deuxième objectif stratégique : être fin prêts à effectuer un règlement. Essentiellement, la SADC doit disposer des bonnes personnes ayant accès aux bonnes données et aux bons systèmes, et s'être bien préparée pour procéder à un règlement de faillite ordonné et rapide.

Pour ce faire, la SADC met à l'épreuve et peaufine régulièrement ses stratégies, ses outils et ses systèmes. En étroite collaboration avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et ses autres partenaires du filet de sécurité financier, elle s'efforce de détecter rapidement les risques pesant sur ses membres et le système financier pour prendre les mesures qui s'imposent. Si jamais une faillite survient, nous pouvons intervenir de plusieurs façons pour protéger les déposants et la stabilité du système financier.

Au cours du dernier exercice, la SADC a poursuivi les activités suivantes :

- Évaluation des risques liés à ses membres
- Optimisation de la planification de règlement en fonction du contexte de risque
- Simulation d'un vaste éventail de situations de crise afin de mettre à l'épreuve nos outils, systèmes et processus décisionnels
- Vérification des données sur les dépôts fournies par les membres et les courtiers en dépôts
- Mise à l'épreuve de notre système de remboursement actuel

Je cède la parole à Gina Byrne, vice-présidente, Risque et Règlement – Institutions membres. Elle vous en dira davantage sur nos activités de préparation à un règlement.

Gyna Byrne

Merci, Leah.

La SADC surveille en continu la solidité et les résultats financiers de ses institutions membres. Les renseignements ainsi recueillis nous aident à optimiser notre planification.

Nous nous basons sur divers critères quantitatifs et qualitatifs pour juger de l'« état de santé » d'une institution membre. Par exemple : ses rapports financiers, les données du marché et des analyses de contexte.

Si un membre fait faillite, la Loi sur la SADC nous autorise à déployer un vaste éventail d'outils et de pouvoirs. Regardons une [vidéo](#) explicative.

Au cours du dernier exercice, la modernisation de nos capacités de collecte et d'analyse de données s'est poursuivie, en collaboration avec le BSIF et la Banque du Canada, afin de mieux recenser les risques propres aux institutions membres et au système financier.

Les six grandes banques canadiennes ont continué d'évaluer leur potentiel de règlement, pour être en mesure de prouver qu'elles sont prêtes à mettre en œuvre leur plan de règlement, y compris les aspects opérationnels d'une recapitalisation interne.

La SADC a aussi élaboré des plans de règlement à l'intention de ses membres de petite ou moyenne taille, pour être en mesure d'agir rapidement pour protéger les déposants et préserver la stabilité du système financier.

Elle a aussi relevé ses capacités de règlement en collaborant avec divers groupes de concertation multilatéraux.

Le Canada et les autres pays du G-20 contribuent activement au Conseil de stabilité financière (CSF) qui définit les normes internationales visant le règlement d'une banque de grande taille. La SADC respecte les lignes directrices du CSF visant à assurer le règlement ordonné d'une institution financière. Elle est consciente du besoin pour les pays de coopérer pour régler la faillite de banques aux activités transfrontières.

La SADC et le BSIF organisent des groupes de gestion de crise qui réunissent des autorités canadiennes et étrangères importantes, pour se pencher sur les six plus grandes banques du pays, dont deux sont reconnues comme banques d'importance systémique mondiale. Ces groupes nous aident à rehausser nos capacités et la coordination transfrontière en période normale. Grâce à eux, les autorités seraient mieux en mesure d'agir promptement et efficacement en situation de crise.

La SADC a aussi signé des ententes d'échange de renseignements avec les principaux pays étrangers où nos membres de grande taille sont présents, notamment les États-Unis et le Royaume-Uni. Ces protocoles officialisent notre engagement à coopérer, à mener des consultations et à partager de l'information concernant le règlement de faillite d'une institution financière de grande taille. Ils nous aident à mieux comprendre les subtilités des règlements transfrontières, à les analyser et à établir des plans d'urgence.

Je cède le micro à Nadine Saryeddine, responsable, Risque d'entreprise et Résilience. Elle vous expliquera comment nous tenons compte du risque dans tout ce que nous faisons et comment nous mettons à l'épreuve nos outils de règlement de faillite.

Nadine Saryeddine

Merci, Gina.

Comme l'ont souligné mes collègues, toutes les activités de la SADC comportent une part de risque.

Nous reconnaissons que nous ne pouvons ni contrôler, ni prévenir, ni anticiper tous les risques, et que tenter de le faire aurait un coût. Nous tenons plutôt compte de l'interaction entre tous les risques auxquels nous faisons face et en acceptons certains dans le but d'en éliminer ou d'en atténuer d'autres.

Bref, nous favorisons la prise de risques mesurés reposant sur des analyses éclairées, dans le but de nous acquitter de notre mandat et de réaliser nos objectifs.

Bob a parlé plus tôt de notre cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE). Ce cadre centralise la surveillance et la gestion des risques auxquels la SADC s'expose, et définit clairement les responsabilités au sein de chaque secteur d'activité.

Au cours de la dernière année, nous avons continué de peaufiner nos politiques, processus et contrôles pour nous assurer que nos risques sont bien alignés sur nos stratégies d'entreprise et à l'appétence au risque établies par le conseil d'administration.

Les énoncés d'appétence au risque définissent le degré de risque que nous sommes disposés à courir pour réaliser nos objectifs et établissent des limites à ne pas dépasser. Nous passons régulièrement en revue nos risques les plus importants en nous appuyant sur des facteurs liés à nos contextes interne et externe.

Mais il ne suffit pas d'adopter de robustes pratiques de gestion du risque. Il faut aussi se préparer au pire. Et c'est là que les simulations entrent en jeu.

Comme aucune banque n'est en faillite, nous simulons divers scénarios de crise, sans courir le moindre risque réel, pour garantir le potentiel d'intervention de nos plans et de notre personnel.

En 2019, nous avons été la première autorité de règlement au Canada, et l'une des premières au monde, à mettre sur pied un Centre d'excellence en matière de simulations.

Les employés à temps plein du centre se concentrent à divers types de simulations et exercices sur table, et acquièrent une expertise précieuse. L'objectif premier du centre est de mettre régulièrement à l'épreuve nos outils de règlement, nos secteurs d'activité et nos processus décisionnels, l'accent étant mis sur les plus grandes sources de risque.

Y participent régulièrement des employés de la SADC, des membres du CA et des organismes du filet de sécurité financier et d'autres intervenants externes. Si nos exercices portent avant tout sur nos outils de règlement, nous nous intéressons aussi aux risques d'entreprise en menant des simulations axées sur notre plan de continuité des activités, nos réactions aux cyberincidents et les risques liés à des tiers.

Depuis sa création il y a 5 ans, le centre a mené 27 simulations, dont 4 durant l'année écoulée.

L'une d'elles était un scénario de recapitalisation interne qui a testé les points de communication et la séquence des messages entre les principales parties prenantes nationales. Plus tard ce mois-ci, nous testerons notre état de préparation à un remboursement et à la liquidation d'une institution membre de taille moyenne.

Nous établissons nos plans d'essais une fois l'an, mais nous les passons en revue chaque trimestre pour les aligner en fonction des principaux risques et des priorités de la SADC.

Je repasse le micro à Leah.

Leah Anderson

Merci, Nadine. Je pense que nous sommes tous d'accord. On ne peut jamais être trop prêts à agir quand il est question de protéger vos dépôts.

Toutes les activités dont nous venons de parler ont en commun une gestion prudente des ressources financières.

Comme on l'a entendu dans une des vidéos, la SADC finance toutes ses activités à même les primes que lui versent ses institutions membres. Elle ne reçoit aucuns fonds publics.

Quant aux produits tirés des primes, ils alimentent directement sa caisse d'assurance-dépôts, appelée « fonds ex ante », qui sert à éponger ses pertes en cas de faillite d'une institution membre. Sauf exception, les charges d'exploitation de la SADC sont financées par les produits d'intérêts tirés de son portefeuille de placement.

Au 31 mars, le bénéfice net de la SADC s'élevait à 818 millions de dollars. Le bénéfice est en hausse par rapport à l'an dernier, parce que les produits tirés des primes et des placements ont augmenté, tandis que la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts a diminué.

Nos charges d'exploitation se sont chiffrées à 86 millions de dollars. Ce montant répond aux attentes du gouvernement fédéral en matière de réduction de coûts.

Enfin, le fonds ex ante s'établissait à 9,1 milliards de dollars, soit 77 points de base des dépôts assurés.

J'en viens au troisième et dernier objectif stratégique de la SADC : « consolider ses assises ». Dans notre environnement numérique actuel, cet objectif va de pair avec la cyberrésilience.

Les cyberincidents font maintenant partie du quotidien ou presque. D'où la nécessité d'une vigilance de tous instants et de mesures proactives pour protéger nos systèmes et données. En 2024, la SADC a continué de renforcer son infrastructure informatique et sa cyberrésilience. Notre stratégie en matière de cybersécurité nous a permis de réduire considérablement nos vulnérabilités.

Une nouvelle stratégie triennale nous permettra d'aller encore plus loin dans ce sens. Elle prévoit des investissements dans la détection des incidents et leur traitement efficace, de même que dans la protection des données – les nôtres et celles de nos membres.

Consolider nos assises, c'est aussi nous occuper de nos gens. Rien de ce que nous venons de décrire ne serait possible sans nos employés. Ils sont extraordinairement qualifiés et très fiers de protéger les déposants et de contribuer à la stabilité du système financier.

La SADC sait qu'elle a tout avantage à favoriser une culture fondée sur l'inclusivité, le sentiment d'appartenance et le respect, non seulement parce que c'est la bonne chose à faire, mais aussi parce que c'est un bon moyen d'accroître le rendement et d'améliorer les décisions et la résilience.

Notre programme de diversité, d'équité et d'inclusion et notre plan sur l'accessibilité sont des plus complets et ont été inspirés des commentaires de nos employés et d'autres parties intéressées. Je suis très fière que nos effectifs respectent ou dépassent les cibles de représentation des femmes, des minorités visibles et des personnes handicapées. Notons que plus des deux tiers de nos cadres s'identifient comme des femmes.

Ces deux dernières années, la SADC a obtenu la certification Great Place to Work, à la suite d'un sondage qui nous mesurait aux meilleurs employeurs du Canada. Plus tôt cette année, nous avons appris que la SADC compte parmi les meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale.

Voilà qui nous aide à attirer les meilleurs talents à la SADC. Mais nous savons aussi qu'il importe d'exercer une incidence positive en dehors de nos murs. En 2024, la SADC a inauguré une stratégie en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, dans le but de « verdir » ses activités, pour le plus grand bien de ses employés, des collectivités et de tous les habitants du pays.

Notre partenariat avec Indspire en est un parfait exemple. Indspire est un organisme de bienfaisance national enregistré dirigé par des Autochtones, qui investit dans l'éducation des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits. La SADC décerne des bourses d'études supérieures à des femmes autochtones. Nous sommes fiers de ce partenariat et encourageons nos institutions membres et intervenants à soutenir des initiatives d'éducation visant les Autochtones.

J'espère que cette assemblée vous aura permis d'en apprendre plus sur la SADC, la protection des dépôts et ce que nous faisons pour favoriser la stabilité du système financier canadien.

Avant de terminer, j'aimerais vous montrer nos dernières annonces, qui sont diffusées depuis le 9 septembre. Elles résument brillamment tout ce que nous faisons. Elles présentent la SADC comme un « héros du quotidien », sur le thème « Protéger vos dépôts, c'est ça qu'on fait ».

[Vidéo 1 : annonce SADC](#)

[Vidéo 2 : annonce SADC](#)

Angela Roberge

Tout a été dit. Les héros ne portent pas tous une cape, mais les nôtres portent du mauve!

Merci à tous et à toutes! Quelle année nous venons de vivre!

Avant que nous répondions aux questions, Bob aimerait dire encore un mot.

Bob Sanderson

C'est vrai que nous n'avons pas chômé cette année. Heureusement que nous pouvions compter sur les efforts acharnés et le dévouement indéfectible de notre personnel. Du matin au soir. Jour après jour.

Vos compétences et votre professionnalisme vous font honneur.

Je vous lève mon chapeau. Poursuivez, Angela.

Angela Roberge

Merci, Bob. Nous voilà maintenant rendus à la période de questions.

Certaines des questions que nous avons reçues à l'avance contenaient des renseignements personnels. Comme notre assemblée est publique, nous ne pouvons pas y répondre tout de suite. Mais n'ayez crainte, notre personnel communiquera directement avec leurs auteurs.

Bon. Leah, je vais commencer par vous.

Conclusion

C'est ainsi que prend fin notre assemblée publique annuelle 2024. Merci à toutes les personnes qui se sont jointes à nous cet après-midi et à celles qui nous ont envoyé des questions.

Nous vous rappelons que l'enregistrement de l'assemblée et les réponses aux questions seront publiés sur notre site Web d'ici quelques jours. Pour ne rien manquer de notre actualité, vous pouvez nous suivre dans les médias sociaux.

Enfin, nous vous serions reconnaissants de répondre au très bref sondage qui s'affichera à la fin de notre webémission. Vos commentaires nous aideront lors de l'organisation d'autres activités.

Merci encore.